

Question 18 :

Est-ce qu'une communauté partenaire doit absolument investir financièrement afin de prendre part à la capitalisation et au contrôle d'un parc éolien? Par exemple, est-ce qu'une communauté pourrait participer à 30 % de la capitalisation et du contrôle d'un parc éolien en investissant seulement 1 dollar?

Réponse 18 :

Les sommes investies directement par la communauté ne constituent pas la mesure de la participation. Ce sont plutôt les montants reconnus au titre de l'avoir des propriétaires, c'est-à-dire les sommes réellement détenues par la communauté, qui constituent la mesure de la participation de la communauté dans la capitalisation du projet.

La communauté doit détenir un minimum de 30 % dans la capitalisation du projet à titre d'avoir des actionnaires.